



Convention de partenariat régissant les relations entre le Pôle métropolitain du Genevois français et l'association « Le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc » et annexes

Année 2023

Entre

L'association dénommée « le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc », sise 4 Chemin de Bellevue - BP 80439 - Annecy-le-Vieux – 74940 Annecy, représentée par Monsieur Olivier SALAUN, en qualité de Président ;

Et

Le Pôle métropolitain du Genevois français, sise 15 avenue Emile Zola – 74100 Annemasse et représentée par Monsieur Christian DUPESSEY, en qualité de Président.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le Pôle métropolitain du Genevois français a introduit dans sa stratégie de développement de l'Economie, Attractivité et Formation, **l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR)**. Cette stratégie intitulée désormais « **Grand Forma** » repose sur la dynamique de développement économique du Grand Genève, sur les programmes d'investissements engagés par les collectivités du Genevois français et sur les défis du développement économique, d'employabilité et du développement de la Formation dont l'ESR pris comme leviers de compétitivité et de croissance sur le Genevois français.

En 2023, **1 435 étudiants (cf. Annexe 1)** ayant effectué leurs études secondaires sur le Genevois français sont inscrits à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) sur l'année 2022-2023. Ces étudiants constituent une main d'œuvre qualifiée potentielle pour les entreprises de notre territoire en tant que stagiaires ou bien futurs employés, ou bien des entrepreneurs en devenir.

En 2022, plus de **260 entreprises** du Genevois français ont accueilli près de **150 stagiaires** et **150 alternants de l'USMB**.

Pour orienter, informer les étudiants et jeunes diplômés et les accompagner sur les champs de l'alternance, de l'insertion professionnelle, le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc a été créé en 1991.

Ce Club des Entreprises poursuit plusieurs objectifs :

- Favoriser les synergies entre les entreprises et l'Université ;
- Soutenir le développement territorial par le biais de la formation et de la création d'emploi ;
- Faciliter l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Répondre aux besoins des entreprises par une offre de formation adaptée ;
- Favoriser la promotion des filières de l'Enseignement Supérieur universitaire auprès des entreprises et du territoire ;
- Contribuer à la gestion des compétences au sein des entreprises du territoire.

Le Club des entreprises **réunit**, aujourd'hui :

- **80 entreprises adhérentes**, dont BOTANIC, VALEO, AVENTICS-EMERSON, PARKER, CYCLOMUNDO, ATMB, BAUD INDUSTRIES, CAPRI, VINCI, VICAT/SATM, EIFFAGE, SPIE, GROUPAMA, CREDIT MUTUEL, BP AURA, issues du Genevois français,
- **15 adhérents institutionnels**, dont le Pôle métropolitain du Genevois français, le Conseil Savoie Mont Blanc, Chambéry Grand Lac Economie, Grand Annecy Agglomération .,,
- **Près de 45 membres associés** de réseaux professionnels ou associatifs, tels que la Maison de l'Economie, le cluster OSV, ID Center, SNDEC, Archparc, Cité de la Solidarité Internationale, CETIM, ECTI et EGEE,...
- **10 000 étudiants** (sur les 15 000 que compte l'Université Savoie Mont Blanc)
- **2 000 entreprises partenaires** et un **réseau de 35 000 contacts socio-professionnels**

Le Club des entreprises réalise chaque année plusieurs **événements emblématiques**, dont :

- la Semaine Emploi & Entreprise
- le Stages'Festival (recrutement de stagiaires et alternants)
- le Job Dating de l'alternance
- L'organisation de visites d'entreprises
- Les déjeuners RH (rencontres de Directeurs des ressources humaines)
- Le Mentorat
- Les Box Ipro et Expert

Son budget (près de 650 000€) provient pour l'essentiel, des dons des entreprises membres pour 55% et des subventions accordées par les collectivités locales à hauteur de 45%.

Une **équipe de 10 personnes** est répartie sur les antennes d'Annecy, Chambéry et Le Bourget-du-Lac (cf. organigramme en **annexe 2**).

Plusieurs **collaborations** sur des sujets de développement économique, de l'emploi/formation se mettent en place chaque année :

- Les **Centres associés de la Cité des Métiers du Genevois français** portant sur le **Guide de l'Alternance et des Stages en Entreprises** pour lequel le Club assure la promotion des formations supérieures à disposition des Pays de Savoie, les participations croisées aux événements, les permanences VAE, les offres de stages remontant des entreprises au Club.
- Dans la continuité du **projet Interreg CADYCO** et des Assises Transfrontalières de la Transition Energétique, le Club poursuit ses coopérations avec les HES-SO, l'OPI notamment pour des partages d'informations sur les formations, les entreprises, les projets communs. En 2023, une poursuite de ce programme Interreg devrait avoir lieu couvrant le périmètre géographique du Genevois français.
- Le **programme interreg DUET** avec le Pôle Tourisme Montagne Inventive (PTMI) de l'USMB, la HES du Valais sur le tourisme et le Campus des qualifications et des métiers de l'hôtellerie / tourisme « STHAR » de Thonon-Les-Bains a permis de développer un plan d'actions s'adressant à tout type d'hôtellerie sans distinction afin de mieux positionner le secteur hôtelier sur la voie du développement durable. Le Club des Entreprises a été mobilisé pour faire le lien entre les entreprises et les formations universitaires. En 2023, une rencontre franco-suisse aura lieu à Chamonix en mai pour déterminer la suite du projet.

- Le club en 2023, mobilisera aussi des enseignants, des chercheurs et/ou des étudiants dans plusieurs évènements d'ampleur métropolitaine :
 - le **Forum des Métiers de l'industrie** à Thonon le 16 mai 2023 ;
 - les **Rencontres de la Création** à Bonneville le 08 novembre 2023 en mobilisant des étudiants en parcours entrepreneuriat ayant le statut « étudiant-entrepreneurs » ainsi que l'incubateur de l'USMB ;
 - le **salon des métiers de l'humanitaire SOLIWAY** à Annemasse les 17 et 18 novembre. Seront mobilisés les Masters Langues Étrangères appliquées spécialité « Analyse de crise et action humanitaire » et « Droit international et transfrontalier » ;
 - le **Forum de l'Economie Circulaire Transfrontalier** à Thonon le 28 novembre en mobilisant les chercheurs et étudiants du laboratoire EDYTEM.

Le Pôle métropolitain, dans le cadre des compétences, définies par l'ensemble des collectivités membres, a pour mission de contribuer au développement économique et à un enseignement supérieur de qualité, répondant aux besoins exprimés par les entreprises présentes sur le Genevois français.

Dans cette perspective, le Pôle métropolitain souhaite soutenir les activités du Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc, afin :

- De contribuer au rapprochement entre les entreprises du territoire, les collectivités locales et l'Université Savoie Mont Blanc ;
- De contribuer à l'insertion des étudiants dans la vie économique locale ;
- De soutenir les actions et projets visant à développer l'entrepreneuriat étudiant et la valorisation de talents et compétences spécifiques à haut potentiel ;
- De répondre aux besoins des entreprises du Genevois français en termes de main d'œuvre qualifiée ;
- De renforcer le rayonnement du Genevois français sur son périmètre et à l'extérieur ;
- De bénéficier d'un soutien dans la structuration et mise en place de son plan d'actions économiques.

Les accords partenariaux sont établis dans les articles décrits ci-après.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le Pôle métropolitain soutient le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc.

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières du partenariat entre le Pôle métropolitain et le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc, en vue de contribuer à son fonctionnement.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de la date de signature de cette dernière. Elle couvre l'année scolaire 2022-2023 et prendra fin le 31 décembre 2023.

Si au-delà de cette durée, le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc souhaite solliciter le Pôle métropolitain pour une nouvelle subvention pour ses actions et projets, l'association devra en faire la demande au plus tard le 31 décembre 2023. Dans ce cas, une nouvelle convention devra être conclue.

ARTICLE 3 – PRINCIPES DU PARTENARIAT

Le Pôle métropolitain du Genevois français et le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc s'engagent dans le cadre de cette convention à un échange d'informations mutuel.

Le Club des Entreprises s'engage plus particulièrement à :

- Mobiliser de nouveaux adhérents actifs sur le périmètre du Genevois français ;
- Faire bénéficier de ses services les collectivités membres du Pôle métropolitain du Genevois français ;
- Faciliter l'insertion professionnelle des 1 435 étudiants et doctorants issus du territoire, à travers les stages et les dispositifs d'alternance, l'entrepreneuriat et plus largement l'engagement étudiant ;
- Développer des actions spécifiques pour répondre aux besoins de compétences des entreprises du territoire ;
- Participer à des manifestations portées par le Pôle métropolitain du Genevois français ou l'une des collectivités membres, soit physiquement, soit par le relai d'informations auprès des adhérents de l'Université Savoie Mont Blanc ;
- Participer à l'organisation d'événements majeurs organisés par le Pôle métropolitain du Genevois français suite à un accord entre les deux parties ;
- Communiquer au Pôle métropolitain du Genevois français et aux collectivités membres les dates des différents événements organisés par le Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc ;
- Associer Le Pôle métropolitain du Genevois français aux opérations de communication événementielle qui seront menées pour promouvoir l'association, par la présence des logos du Pôle métropolitain du Genevois français ;
- Réaliser un bilan qualifié des actions engagées sur le périmètre du Genevois français.

Au-delà de l'octroi d'une subvention de fonctionnement, le Pôle métropolitain du Genevois français s'engage à :

- Siéger au sein du Conseil d'Administration du Club des entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc ;
- Désigner un correspondant technique pour le Club des Entreprises en charge d'animer le partenariat.

ARTICLE 4 – MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour l'année 2023, le Pôle métropolitain du Genevois français a fixé le montant de la subvention allouée à **10 000 euros**.

Le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois sur le fondement de la présente convention.

ARTICLE 5 – CONTRÔLE

Le Pôle métropolitain du Genevois français pourra demander au Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc toutes les pièces et documents utiles pour veiller au respect des clauses de la présente convention.

ARTICLE 6 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficultés rencontrées dans l'application de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable. A défaut, il sera fait appel à la juridiction compétente, à savoir le Tribunal Administratif de GRENOBLE.

ANNEXE 1

Liste des étudiants issus du Genevois français par EPCI membre

EPCI	Nbre étudiants USMB originaire du territoire	Nbre de stagiaires USMB sur le territoire	Nbre d'alternants USMB sur le territoire	Ratio stagiaires	Ratio alternants
Annemasse Agglo	339	29	29	8,55	8,55
Arve & Salève	91	4	9	4,40	4,40
Pays Bellegardien	60	10	8	16,67	16,67
Faucigny Glières	193	36	16	18,65	18,65
Genevois	135	18	12	13,33	13,33
Pays de Gex Agglo	147	2	12	1,36	1,36
Pays Rochois	175	12	28	6,86	6,86
Thonon Agglo	295	36	34	12,20	12,20
TOTAL	1435	147	148	10,24	10,24

ANNEXE 2

Organigrammes

La méthode Club : membres du Club et équipe main dans la main

